



LA POSTE

DIRECTION NATIONALE DES ACTIVITES SOCIALES
Direction Offres et Prestations
Solidarité

Destinataires

Diffusion Nationale
Tous services

Contact

Valérie Leroux
Tél :
Fax :
E_mail: valerie.leroux@laposte.fr

Date de validité

A partir du 01/07/2016

Création d'un guichet des aidants familiaux pour les postiers



savoir

OBJET :

- Le 17 mai 2016, La Poste a ouvert une plate-forme téléphonique d'accueil, d'écoute, de soutien et d'accompagnement dédiée aux aidants-familiaux : 017.816.14.27
- A partir du 1 er juillet 2016 ce guichet sera également le point d'entrée pour obtenir le certificat d'aidant familial de La Poste qui donne accès à des prestations ou des offres dédiées à ceux-ci.

DATES CLES :

1/07/2016

Pour toutes précisions, les postiers peuvent contacter la ligne de l'action sociale : 0 800 000 505 (du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00, heure de métropole)

Didier LAJOINIE

X	C1	Interne
	C2	Restreint
	C3	Confidentiel
	C4	Secret



LA POSTE

Création d'un guichet des aidants familiaux pour les postiers

Afin de permettre une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle pour les personnes en situation d'aidant familial, le Cogas, Conseil d'orientation et de gestion des activités sociales, a décidé de mettre en place le guichet des aidants familiaux postiers. Cette offre complète le guide des aidants familiaux publié en décembre 2015.

1. DEFINITION DE L'AIDANT FAMILIAL

L'aidant familial est la personne non professionnelle qui vient en aide à titre principal, pour partie ou totalement, à une personne dépendante (perte d'autonomie, situation de handicap) de son entourage, pour les activités de la vie quotidienne. Cette aide régulière peut être prodiguée de façon permanente ou non et peut prendre plusieurs formes (soins, démarches administratives, activités domestiques...).

2. LE GUICHET DES AIDANTS-FAMILIAUX POSTIERS

Le guichet est joignable au 017.816.14.27, il est accessible de 8 H 30 à 18 h 30 heures de métropole et répond aux interrogations des aidants familiaux :

- en faisant pour leur compte des recherches sur des solutions adaptées à leur situation,
- en les accompagnant dans leurs démarches administratives,
- en les orientant vers les prestations d'activités sociales de La Poste et les associations reconnues par le Cogas.

3. LE CERTIFICAT D'AIDANT FAMILIAL

A compter du 1^{er} juillet 2016, en fonction des besoins détectés, les téléconseillers du guichet des aidants familiaux proposeront aux appelants répondant aux critères d'obtenir le certificat d'aidant familial.

Ce document est octroyé sous deux conditions cumulatives :

- le niveau de dépendance de l'aidé. Il sera procédé à une évaluation du niveau de dépendance de l'aidé.
- le lien de parenté existant entre l'aidant postier et son aidé. L'aidé doit relever du cercle familial du postier (ascendant, descendant, conjoint ou équivalent, collatéral).

Le certificat sera envoyé par courrier en 3 exemplaires au postier reconnu aidant familial:

- il donnera accès à des prestations ou des offres réservées aux aidants familiaux.
- il permettra d'obtenir une bonification de 0,5 part pour le calcul du quotient familial relatif à ces prestations.

Ce document ne peut pas être photocopié (papier sécurisé). Il est émis pour une durée de un an renouvelable.



LA POSTE

Création d'un guichet des aidants familiaux pour les postiers

4. LES PRESTATIONS RESERVEES AUX AIDANTS FAMILIAUX TITULAIRES DU CERTIFICAT

Le 1^{er} juillet 2016, les 2 prestations suivantes, réservées aux aidants familiaux titulaires du certificat, ont été créés :

4.1 LE CESU « AIDANT FAMILIAL ».

Cette formule du dispositif CESU permet au postier de demander le nombre de titres dont il a besoin dans la limite d'un préfinancement de La Poste fixé à 1830 € pour raison fiscale.

De plus le postier titulaire du certificat d'aidant familial bénéficie d'une demi-part supplémentaire dans le calcul du quotient familial. (voir montant de l'aide en annexe).

Ce titre préfinancé permet à l'aidant familial de payer l'ensemble des prestataires d'aide à la personne.

4.2 UNE AIDE A DOMICILE POUR L'AIDÉ.

L'aidant postier peut bénéficier d'une contribution de La Poste pour une prestation d'aide au domicile de son aidé. Le montant de cette aide varie de 20 € à 5 € en fonction du quotient familial de l'aidant sur une base d'un coût de prestation à 23,88 € de l'heure. Le nombre d'heures d'aide au domicile est plafonné à 15 h par mois. Le postier titulaire du certificat d'aidant familial bénéficie d'une demi-part supplémentaire pour le calcul de son quotient familial. (Voir montant de l'aide en annexe).

La facture de la prestation est réglée par le postier. Celle-ci peut être réglée par CESU.



LA POSTE

Création d'un guichet des aidants familiaux pour les postiers

ANNEXE

MONTANT AU 1^{ER} JUILLET 2016 (1) DES AIDES ACCORDEES PAR LA POSTE POUR LE CESU ET POUR L'AIDE A DOMICILE POUR L'AIDE, EN FONCTION DU QUOTIENT FAMILIAL

TRANCHES	PLAFONDS DE QUOTIENT FAMILIAL (QF)	PREFINANCEMENT CESU SUR LA BASE D'UN TITRE A 15.00 € DANS LA LIMITE DE 1830€ DE PREFINANCEMENT	AIDE POUR L'AIDE A DOMICILE POUR L'AIDE SUR LA BASE D'UNE HEURE A 23.88 €
Tranche 0	Foyer non imposable*	12,50 €	20.00 €
Tranche 1	QF ≤ 7 300 €	10.00 €	16.00 €
Tranche 2	QF > 7 300 € et ≤ 9 100 €	9.00 €	14,50 €
Tranche 3	QF > 9 100 € et ≤ 10 700 €	8.00 €	13.00 €
Tranche 4	QF > 10 700 € et ≤ 12 100 €	7.00 €	11.00 €
Tranche 5	QF > 12 100 € et ≤ 13 300 €	6.00 €	9,50 €
Tranche 6	QF > 13 300 € et ≤ 14 800 €	5.50 €	9.00 €
Tranche 7	QF > 14 800 € et ≤ 16 300 €	5.00 €	8.00 €
Tranche 8	QF > 16 300 € et ≤ 18 300 €	4.00 €	6,50 €
Tranche 9	QF > 18 300 € et ≤ 22 100 €	3.50 €	5,50 €
Tranche 10	QF > à 22 100 €	3.00 €	5.00 €

* la mention « non imposable » doit figurer sur l'avis d'imposition. Un postier avec un niveau d'impôt à 0 € n'est pas forcément « non imposable ».

(1) Ces montants évoluant au cours du temps il est conseillé de vérifier leur actualisation sur le site de l'action sociale à La Poste.

Sur intranet : i-poste - Portail Malin

Sur internet : www.portail-malin.com

Nom d'utilisateur : offre - Mot de passe : sociale